

**Nombre  
de conseillers :**  
En exercice : 14  
Présents : 09  
Votants : 12  
Absents : 05  
Exclus : 00

## **Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 09 Juin 2017**

De la commune NEUVILLE-BOSC  
Séance du 09 Juin 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 Juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BLOSSIER, BONNIN, LEJEUNE, LEROY.

Mrs CATTELOIN, DESPRETZ, DOMENGE, GOMES DA COSTA, LEJEUNE.

**Absents excusés** : Mesdames LESCA, PINEL et Messieurs CHAMBOLLE, LECOQ et RICHEL.

**Pouvoir :**

Mme LESCA donne pouvoir à M. BLOSSIER.

M. LECOQ donne pouvoir à Mme. LEJEUNE.

Mme PINEL donne pouvoir à M. DOMENGE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christian DESPRETZ.

Ouverture de séance : 20h10.

Le compte-rendu du 03 Mars 2017, préalablement porté à la connaissance des Conseillers Municipaux par mail, est accepté à l'unanimité.

### **I/ Point de situation :**

Madame Le Maire remercie chacune et chacun de son implication dans la vie communale.

#### ***1/ Travaux d'entretien et investissements :***

- Achat d'un nouvel aspirateur.
- Changements des néons de l'école et branchements électriques correspondants.
- Changement du toit du cabanon de l'école en shingle.
- Travaux de peinture sur voirie (passage piétons, bandes stop, zig - zag) et suppression des tags de l'abri – bus de Cresnes.
- Remplacement de panneaux de signalisation.
- Changement d'un jeu de pneus arrière du tracteur.
- Changement des canalisations d'eau dans la rue du Moulin à Tumbrel.
- Réfection du mur du cimetière.
- Acquisition d'un abri-voyageurs en bois « Tréfibois » afin de remplacer à Tumbrel le seul abri de type urbain ; il n'y aura pas de convention d'entretien avec le Conseil Départemental.

#### ***2/ Subventions et Dotations:***

- Remplacement de la chaudière : la commune va percevoir au total 8161,50 euros de subvention sur une dépense de 9289.99 euros (3520 euros du département, et 4641.50 euros de la Préfecture).
- Concernant l'élaboration du PLU : notification de la subvention accordée par le Conseil Départemental à hauteur de 12500 euros.
- Notification du Fonds Départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2016 à hauteur de 19803 euros pour une recette prévue au budget primitif de 17000 euros.

#### ***3/ Vie Communale :***

- Les élections présidentielles se sont bien déroulées.
- Le concert de musique classique du Festival du Vexin a remporté un vif succès avec la présence de plus de 200 participants.
- Le Méchoui du Tennis s'est bien déroulé.

#### ***4/ Intercommunalité :***

Madame Annie LEROY donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CATTELOIN, Adjoint au Maire et délégué à la Communauté de Communes des Sablons :

- Monsieur CATTELOIN fait un point sur la fiscalité de la Communauté de Communes des Sablons.
- La société « PRD », constructeur du site « Habitat » sur la Zac Les Vallées souhaite réaliser une extension de 24000 m<sup>2</sup> du bâtiment existant sur une emprise foncière de 51365 m<sup>2</sup>, ce qui générerait une recette de 1 130 030 euros HT pour l'intercommunalité.
- Les travaux de rénovation du château d'Andeville pour lesquels le cabinet LAPC assure la mission de maîtrise d'oeuvre connaissent d'importants surcoûts liés à une mauvaise définition de l'enveloppe financière à l'origine du projet. Au regard des travaux supplémentaires, le cabinet LAPC souhaite obtenir une réévaluation de sa rémunération de 18000 euros HT. Monsieur LETELLIER, Président de la Communauté de Communes des Sablons conteste le montant de cet avenant et souhaite faire une contre-proposition d'un montant maximum de 9000 euros.
- L'intercommunalité a souhaité mettre en place un service de vidange des installations d'assainissement autonome afin de permettre aux particuliers concernés d'obtenir des meilleures conditions financières pour cette prestation. L'établissement RUFFIN a été choisi et propose les tarifs suivants :
- 175 euros pour une vidange classique et 210 euros pour une vidange urgente.
- Mise en place d'une convention avec le département de l'Oise dans le cadre de la réfection du giratoire de Méru près de l'Intermarché.
- Fusion des communes de Ressons l'Abbaye, La Neuville d'Aumont et Le Déluge en une commune nouvelle baptisée La Drenne (958 habitants) intégrée dans le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sablons avec trois conseillers représentatifs.

#### **II/ Columbarium :**

##### ***a/ Avancée des travaux au cimetière :***

Monsieur GOMES DA COSTA vient de recevoir les granits qui vont lui permettre d'achever le chantier d'ici à la fin Juin.

##### ***b/ Tarifs du columbarium pour 4 places et du forfait pour « Le Jardin du Souvenir » :***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le montant d'une concession pour 4 places et le forfait pour « Le Jardin du Souvenir » aux tarifs suivants :

15 ans : 400 euros.

30 ans : 600 euros.

50 ans : 900 euros.

Forfait « Jardin du Souvenir » : 50 euros.

#### **III/ SE 60 :**

##### ***a/Transfert de compétence « Maîtrise de la demande en Energie et Energies renouvelables » :***

Madame Le Maire rappelle que le Syndicat d'Energie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Energétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Madame Le Maire propose de confier au Syndicat la compétence Maîtrise de la Demande en Energie et Energie Renouvelables (MDE/EnR).

Le Syndicat peut assurer les services d'efficacité énergétique suivants et le développement des énergies renouvelables, comprenant notamment :

- la conduite de toute étude et l'apport de conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies du patrimoine communal (bâtiments et équipements).
- la conduite de bilans, diagnostics
- la mise en place d'outils d'efficacité énergétique et l'aide à l'élaboration et au suivi de programmes de travaux ou d'information-sensibilisation
- la recherche de financements et le portage de projets liés
- la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie
- la conduite d'études et l'apport de conseils en matière de développement des énergies renouvelables

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016, notamment l'article 4.9.

**Article 1** : transfère au Syndicat d'Energie de l'Oise la compétence **Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR)**.

**Article 2** : autorise les services du Syndicat d'Energie de l'Oise à collecter, traiter, contrôler, analyser les données énergétiques du patrimoine communal.

**Article 3** : autorise Madame Le Maire à signer tout document y afférent.

#### ***b/ Eclairage Public :***

Madame Annie LEROY souhaiterait que les membres du Conseil Municipal réfléchissent à un projet de renouvellement de l'éclairage public qui serait respectueux des enjeux environnementaux, moins énergivore et qui contribuerait à l'embellissement des hameaux. Ces travaux coûteux devront être réalisés par tranches et feront l'objet de demandes de subvention.

Monsieur Alain LEJEUNE, délégué SE60, est en charge de ce dossier.

#### ***IV/ Oise Très Haut Débit :***

Toutes les villes et tous les villages de l'Oise pourront être connectés à la fibre optique en 2019.

#### ***V/ Transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires aux Présidents des EPCI :***

Après avoir pris connaissance de la circulaire Préfectorale du 25 Juin 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires aux Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

#### **VI/ PVNR : Participation pour le financement des Voies Nouvelles et Réseaux :**

Suite à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme (suppression de la PVNR et de la PVR en 2015) et dans le cadre de l'aménagement du territoire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer un projet urbain partenarial (PUP) selon les projets déposés.

#### **VII/ Terrains communaux « Rue du Pré Nicolas Roux » - Petit Alléré :**

Monsieur Maxime CORRE, géomètre à Chaumont en Vexin a réalisé en 2014 un projet de division des parcelles ZC 117 et ZC 118, parcelles communales situées dans « la Rue du Pré Nicolas Roux » au Petit Alléré. Ces parcelles jouxtent les propriétés des habitants de cette rue et leur offrir la

possibilité d'acquérir du terrain supplémentaire, permet de valoriser leurs biens immobiliers. Une demande d'estimation de la valeur des terrains, auprès du service France Domaine, est en attente de réponse.

#### **VIII/ Site Internet :**

La parole est donnée à Monsieur Cyril DOMENGE (Commission communication) qui présente les différents onglets du site internet de Neuville-Bosc. La mise en ligne initialement prévue à la mi-juin est différée car la procédure de récupération des codes d'accès du nom de domaine du site d'origine s'avère plus compliquée qu'il n'était prévu. Il est défini que l'alimentation des informations sur le site sera réalisée par Madame Martine PINEL et Monsieur Cyril DOMENGE, membres de la commission « communication ».

Madame Le Maire précise que chaque foyer se verra remettre par boitage le flyer de promotion de ce site internet et, ce, au moment de la mise en ligne.

#### **IX/ Fêtes des Ecoles : le 24 juin 2017 :**

Juliette LEJEUNE, Adjointe au Maire informe les membres présents que la fête des Ecoles aura lieu le 24 juin prochain sur le thème du Cirque, en rapport avec la dernière classe découverte.

Sont prévues : une kermesse tenue par des bénévoles et une tombola financée par la commune.

#### **X/ Journées du Patrimoine : 16 Septembre 2017 :**

Madame Le Maire propose de faire une inauguration des travaux réalisés sur la Fontaine par Frédéric Lecoq le 16 Septembre 2017 à l'occasion des Journées du Patrimoine. Une page d'histoire sera présentée par Juliette LEJEUNE et Delphine AUZOU. Annie LEROY propose d'y associer un ou plusieurs « sonneurs de trompes ».

#### **XI/ CCAS : Sortie du 19 Septembre 2017 :**

Une sortie cabaret à Elbeuf est en cours d'organisation avec la coopération de Marie Marchal pour les seniors de Neuville-Bosc. Cette journée gratuite pour les plus de 65 ans et leur conjoint permettra de divertir chacune et chacun. En cas de faible participation, il est envisagé la possibilité de proposer cette sortie à une tranche d'âge inférieure (60-65 ans). Un flyer de présentation est en préparation et sera distribué très prochainement.

#### **XII/ Questions Diverses :**

##### ***a/ Elections sénatoriales :***

Les conseillers municipaux devront désigner le vendredi 30 Juin 2017 les délégués qui prendront part le 24 Septembre prochain à l'élection des quatre sénateurs du département. Le Conseil Municipal devra donc impérativement se réunir à cette date et, ce, à 20 heures.

##### **b/ Horaires des TAP scolaires :**

Monsieur Cyril DOMENGE interroge Madame Le Maire sur l'éventuelle réforme des rythmes et un retour au mercredi sans école (organisation du temps scolaire sur 4 jours). Annie LEROY explique qu'aucun décret officiel n'est paru à ce jour et que, sans demande explicite des enseignants et/ou des parents d'élèves, la priorité doit être l'équilibre financier de l'association Nougatine afin que la commune n'ait pas à supporter une augmentation de la subvention annuelle.

L'ordre du jour étant épuisé,

Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 22h40 et avant de partager le verre de l'amitié propose la parole au public. Aucune demande particulière n'est formulée.

Le Maire  
Annie LEROY

